

SECTION 10**OREN 108 – EXÉCUTER LES MOUVEMENTS D'EXERCICE MILITAIRE LORS D'UNE CÉRÉMONIE DE REVUE ANNUELLE**

1. **Rendement** : Exécuter les mouvements d'exercice militaire lors d'une cérémonie de revue annuelle
2. **Conditions** :
 - a. Éléments fournis :
 - (1) un terrain de parade,
 - (2) les commandements,
 - (3) de la supervision,
 - (4) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : Aucun.
 - c. Conditions environnementales : Une salle d'exercice militaire ou un terrain de parade à l'extérieur dans des conditions météorologiques favorables
3. **Norme** : Conformément à la publication A-DH-201-000/PT-001 *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*, le cadet doit participer, en tant que membre d'un escadron, à une cérémonie de revue annuelle, y compris :
 - a. le rassemblement,
 - b. l'alignement vers la droite,
 - c. l'inspection,
 - d. le défilé,
 - e. l'avance,
 - f. la dispersion.
4. **Remarques** :
 - a. Une parade d'ouverture et une parade de clôture en soirée devraient faire partie de la routine de l'escadron. La parade d'ouverture doit être répartie en section et comprendre le rassemblement, l'appel, une pratique d'exercice militaire et les mouvements pour rompre les rangs. La parade de clôture doit comprendre le rassemblement, les annonces, une pratique d'exercice militaire incluant la marche et la conversion, et les mouvements pour rompre les rangs. La longueur des parades varie en fonction des installations de chaque escadron.
 - b. Une parade du commandant mensuelle, conforme à la séquence d'une cérémonie de revue annuelle, devrait se dérouler au lieu d'une parade d'ouverture ou de clôture. Cela permettra d'initier les cadets au format d'une cérémonie de revue annuelle et d'offrir une occasion de mettre en pratique les compétences requises selon l'ordre prévu.
 - c. Le perfectionnement de la compétence relative à l'exercice militaire est un processus progressif. L'ordre selon lequel les OCOM sont énumérés est en fonction de cette progression. On recommande aux instructeurs d'enseigner les OCOM en suivant l'ordre dans lequel ils sont énumérés.

5. **Matière complémentaire** : La matière complémentaire liée à l'OREN 108 est conçue pour donner des occasions additionnelles aux escadrons qui s'intéressent à l'exercice militaire en vue de perfectionner les compétences des cadets dans ce domaine, plus particulièrement :
- a. OCOM C108.01 (Exécuter des mouvements d'exercice militaire supplémentaires),
 - b. OCOM C108.02 (Participer à une compétition d'exercice militaire).

OCOM M108.01 – ADOPTER LES POSITIONS DU GARDE-À-VOUS, EN PLACE REPOS ET REPOS

1. **Rendement** : Adopter les positions du garde-à-vous, en place repos et repos
2. **Conditions** :
 - a. Éléments fournis :
 - (1) les commandements,
 - (2) de la supervision,
 - (3) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : Aucun
 - c. Conditions environnementales : Une salle d'exercice militaire ou un terrain de parade à l'extérieur dans des conditions météorologiques favorables.
3. **Norme** : Conformément à la publication A-DH-201-000/PT-001 *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*, le cadet doit adopter les positions d'exercice militaire individuelles suivantes, y compris :
 - a. la position du garde-à-vous,
 - b. la position en place repos,
 - c. de la position en place repos à la position du garde à vous;
 - d. la position repos,
 - e. de la position repos à la position en place repos.
4. **Points d'enseignement** :

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer, démontrer et demander aux cadets d'adopter la position du garde-à-vous.	Démonstration et exécution	5 min	A0-002 (p. 2-1–2-3)
PE2	Expliquer, démontrer et demander aux cadets d'adopter la position en place repos.	Démonstration et exécution	5 min	A0-002 (p. 2-3)
PE3	Expliquer, démontrer et demander aux cadets d'adopter la position du garde-à-vous de la position en place repos.	Démonstration et exécution	5 min	A0-002 (p. 2-3–2-4)
PE4	Expliquer, démontrer et demander aux cadets d'adopter la position repos.	Démonstration et exécution	5 min	A0-002 (p. 2-5)
PE5	Expliquer, démontrer et demander aux cadets d'adopter la position en place repos de la position repos.	Démonstration et exécution	5 min	A0-002 (p. 2-6)

5. **Durée :**

- | | |
|---------------------------------|--------|
| a. Introduction et conclusion : | 5 min |
| b. Démonstration et exécution : | 25 min |
| c. Durée totale : | 30 min |

6. **Justification :** La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour la présente leçon parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer la compétence que les cadets doivent acquérir, tout en leur donnant l'occasion de pratiquer la compétence sous supervision.

7. **Document de référence :** A0-002 A-DH-201-000/PT-001, Directeur - Histoire et patrimoine 3-2. (2006). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction :** Aucun.

9. **Matériel d'apprentissage :** Aucun.

10. **Modalités de contrôle :** Aucune.

11. **Remarques :**

- a. Il est recommandé qu'une rétroaction soit donnée tout au long des pratiques d'exercice militaire, des soirées d'instruction et des cérémonies. Il faut apporter immédiatement toutes les corrections pour que les mauvaises habitudes ne persistent pas.
- b. Des instructeurs adjoints peuvent être nécessaires pour cette leçon.

OCOM M108.02 – EXÉCUTER UN SALUT À LA HALTE SANS ARMES

1. **Rendement** : Exécuter un salut à la halte sans armes
2. **Conditions** :
 - a. Éléments fournis :
 - (1) les commandements,
 - (2) de la supervision,
 - (3) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : Aucun
 - c. Conditions environnementales : Une salle d'exercice militaire ou un terrain de parade à l'extérieur dans des conditions météorologiques favorables.
3. **Norme** : Conformément à la publication A-DH-201-000/PT-001 *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*, le cadet doit exécuter un salut à l'avant, à la gauche et à la droite à la halte sans armes.
4. **Points d'enseignement** :

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer, démontrer et demander aux cadets d'exécuter un salut vers l'avant.	Démonstration et exécution	15 min	A0-002 (p. 2-10–2-11)
PE2	Expliquer, démontrer et demander aux cadets d'exécuter un salut vers la droite et vers la gauche.	Démonstration et exécution	10 min	A0-002 (p. 2-11–2-12)

5. **Durée** :
 - a. Introduction et conclusion : 5 min
 - b. Démonstration et exécution : 25 min
 - c. Durée totale : 30 min

6. **Justification** : La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour la présente leçon parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer la compétence que les cadets doivent acquérir, tout en leur donnant l'occasion de pratiquer la compétence sous supervision.
7. **Document de référence** : A0-002 A-DH-201-000/PT-001, Directeur - Histoire et patrimoine 3-2. (2006). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
8. **Matériel d'instruction** : Aucun.
9. **Matériel d'apprentissage** : Aucun.
10. **Modalités de contrôle** : Aucune.
11. **Remarques** :
 - a. Il est recommandé qu'une rétroaction soit donnée tout au long des pratiques d'exercice militaire, des soirées d'instruction et des cérémonies. Il faut apporter immédiatement toutes les corrections pour que les mauvaises habitudes ne persistent pas.
 - b. Des instructeurs adjoints peuvent être nécessaires pour cette leçon.

OCOM M108.03 – TOURNER À LA HALTE

1. **Rendement** : Tourner à la halte
2. **Conditions** :
 - a. Éléments fournis :
 - (1) les commandements,
 - (2) de la supervision,
 - (3) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : Aucun
 - c. Conditions environnementales : Une salle d'exercice militaire ou un terrain de parade à l'extérieur dans des conditions météorologiques favorables.
3. **Norme** : Conformément à la publication A-DH-201-000/PT-001 *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*, le cadet doit tourner à la halte, y compris :
 - a. tourner à droite,
 - b. tourner à gauche,
 - c. faire un demi-tour.
4. **Points d'enseignement** :

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer, démontrer et demander aux cadets de tourner à droite.	Démonstration et exécution	10 min	A0-002 (p. 2-12–2-13)
PE2	Expliquer, démontrer et demander aux cadets de tourner à gauche.	Démonstration et exécution	5 min	A0-002 (p. 2-13)
PE3	Expliquer, démontrer et demander aux cadets de faire un demi-tour.	Démonstration et exécution	10 min	A0-002 (p. 2-13)

5. **Durée** :
 - a. Introduction et conclusion : 5 min
 - b. Démonstration et exécution : 25 min
 - c. Durée totale : 30 min

6. **Justification** : La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour la présente leçon parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer la compétence que les cadets doivent acquérir, tout en leur donnant l'occasion de pratiquer la compétence sous supervision.
7. **Document de référence** : A0-002 A-DH-201-000/PT-001, Directeur - Histoire et patrimoine 3-2. (2006). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
8. **Matériel d'instruction** : Aucun.
9. **Matériel d'apprentissage** : Aucun.
10. **Modalités de contrôle** : Aucune.
11. **Remarques** :
 - a. Il est recommandé qu'une rétroaction soit donnée tout au long des pratiques d'exercice militaire, des soirées d'instruction et des cérémonies. Il faut apporter immédiatement toutes les corrections pour que les mauvaises habitudes ne persistent pas.
 - b. Des instructeurs adjoints peuvent être nécessaires pour cette leçon.

OCOM M108.04 – EXÉCUTER LES MOUVEMENTS POUR RESSERRER LES RANGS VERS LA DROITE ET VERS LA GAUCHE

1. **Rendement** : Exécuter les mouvements pour resserrer les rangs vers la droite et vers la gauche
2. **Conditions** :
 - a. Éléments fournis :
 - (1) les commandements,
 - (2) de la supervision,
 - (3) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : Aucun
 - c. Conditions environnementales : Une salle d'exercice militaire ou un terrain de parade à l'extérieur dans des conditions météorologiques favorables.
3. **Norme** : Conformément à la publication A-DH-201-000/PT-001 *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*, le cadet doit exécuter les mouvements pour resserrer les rangs vers la droite et vers la gauche.
4. **Points d'enseignement** :

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer, démontrer et demander aux cadets de resserrer les rangs vers la droite.	Démonstration et exécution	15 min	A0-002 p. 2-14–2-15)
PE2	Expliquer, démontrer et demander aux cadets de resserrer les rangs vers la gauche.	Démonstration et exécution	10 min	A0-002 (p. 2-14–2-15)

5. **Durée** :
 - a. Introduction et conclusion : 5 min
 - b. Démonstration et exécution : 25 min
 - c. Durée totale : 30 min

6. **Justification** : La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour la présente leçon parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer la compétence que les cadets doivent acquérir, tout en leur donnant l'occasion de pratiquer la compétence sous supervision.
7. **Document de référence** : A0-002 A-DH-201-000/PT-001, Directeur - Histoire et patrimoine 3-2. (2006). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
8. **Matériel d'instruction** : Aucun.
9. **Matériel d'apprentissage** : Aucun.
10. **Modalités de contrôle** : Aucune.
11. **Remarques** :
 - a. Il est recommandé qu'une rétroaction soit donnée tout au long des pratiques d'exercice militaire, des soirées d'instruction et des cérémonies. Il faut apporter immédiatement toutes les corrections pour que les mauvaises habitudes ne persistent pas.
 - b. Des instructeurs adjoints peuvent être nécessaires pour cette leçon.

OCOM M108.05 – EXÉCUTER DES PAS VERS L'AVANT ET VERS L'ARRIÈRE

1. **Rendement** : Exécuter des pas vers l'avant et vers l'arrière
2. **Conditions** :
 - a. Éléments fournis :
 - (1) les commandements,
 - (2) de la supervision,
 - (3) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : Aucun
 - c. Conditions environnementales : Une salle d'exercice militaire ou un terrain de parade à l'extérieur dans des conditions météorologiques favorables.
3. **Norme** : Conformément à la publication A-DH-201-000/PT-001 *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*, le cadet doit exécuter des pas vers l'avant et vers l'arrière.

4. **Points d'enseignement** :

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer, démontrer et demander aux cadets d'exécuter des pas vers l'avant.	Démonstration et exécution	15 min	A0-002 (p. 2-16 – 2-17)
PE2	Expliquer, démontrer et demander aux cadets d'exécuter des pas vers l'arrière.	Démonstration et exécution	10 min	A0-002 (p. 2-17)

5. **Durée** :

- a. Introduction et conclusion : 5 min
- b. Démonstration et exécution : 25 min
- c. Durée totale : 30 min

6. **Justification** : La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour la présente leçon parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer la compétence que les cadets doivent acquérir, tout en leur donnant l'occasion de pratiquer la compétence sous supervision.
7. **Document de référence** : A0-002 A-DH-201-000/PT-001, Directeur - Histoire et patrimoine 3-2. (2006). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
8. **Matériel d'instruction** : Aucun.
9. **Matériel d'apprentissage** : Aucun.
10. **Modalités de contrôle** : Aucune.
11. **Remarques** :
 - a. Il est recommandé qu'une rétroaction soit donnée tout au long des pratiques d'exercice militaire, des soirées d'instruction et des cérémonies. Il faut apporter immédiatement toutes les corrections pour que les mauvaises habitudes ne persistent pas.
 - b. Des instructeurs adjoints peuvent être nécessaires pour cette leçon.

OCOM M108.06 – EXÉCUTER LES MOUVEMENTS REQUIS POUR L'ALIGNEMENT PAR LA DROITE

1. **Rendement** : Exécuter les mouvements requis pour l'alignement par la droite
2. **Conditions** :
 - a. Éléments fournis :
 - (1) les commandements,
 - (2) de la supervision,
 - (3) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : Aucun
 - c. Conditions environnementales : Une salle d'exercice militaire ou un terrain de parade à l'extérieur dans des conditions météorologiques favorables.
3. **Norme** : Conformément à la publication A-DH-201-000/PT-001 *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*, le cadet doit exécuter les mouvements requis pour l'alignement d'une escouade, y compris :
 - a. l'alignement vers la droite,
 - b. le commandement « fixe »,
 - c. l'alignement épaule à épaule,
 - d. l'alignement coude à coude.
4. **Points d'enseignement** :

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer, démontrer et demander aux cadets d'exécuter un alignement par la droite.	Démonstration et exécution	10 min	A0-002 (p. 2-18 – 2-20)
PE2	Expliquer, démontrer et demander aux cadets d'exécuter le mouvement « fixe ».	Démonstration et exécution	5 min	A0-002 (p. 2-20)
PE3	Expliquer, démontrer et demander aux cadets d'exécuter un alignement épaule à épaule.	Démonstration et exécution	5 min	A0-002 (p. 2-20)
PE4	Expliquer, démontrer et demander aux cadets d'exécuter un alignement coude à coude.	Démonstration et exécution	5 min	A0-002 (p. 2-20)

5. **Durée** :
 - a. Introduction et conclusion : 5 min
 - b. Démonstration et exécution : 25 min
 - c. Durée totale : 30 min

6. **Justification** : La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour la présente leçon parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer la compétence que les cadets doivent acquérir, tout en leur donnant l'occasion de pratiquer la compétence sous supervision.
7. **Document de référence** : A0-002 A-DH-201-000/PT-001, Directeur - Histoire et patrimoine 3-2. (2006). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
8. **Matériel d'instruction** : Aucun.
9. **Matériel d'apprentissage** : Aucun.
10. **Modalités de contrôle** : Aucune.
11. **Remarques** :
 - a. Il est recommandé qu'une rétroaction soit donnée tout au long des pratiques d'exercice militaire, des soirées d'instruction et des cérémonies. Il faut apporter immédiatement toutes les corrections pour que les mauvaises habitudes ne persistent pas.
 - b. Des instructeurs adjoints peuvent être nécessaires pour cette leçon.

OCOM M108.07 – EXÉCUTER LES MOUVEMENTS POUR OUVRIR ET FERMER LES RANGS

1. **Rendement** : Exécuter les mouvements pour ouvrir et fermer les rangs
2. **Conditions** :
 - a. Éléments fournis :
 - (1) les commandements,
 - (2) de la supervision,
 - (3) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : Aucun
 - c. Conditions environnementales : Une salle d'exercice militaire ou un terrain de parade à l'extérieur dans des conditions météorologiques favorables.
3. **Norme** : Conformément à la publication A-DH-201-000/PT-001 *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*, le cadet doit exécuter les mouvements pour ouvrir et fermer les rangs.
4. **Points d'enseignement** :

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer, démontrer et demander aux cadets d'ouvrir les rangs.	Démonstration et exécution	15 min	A0-002 (p. 2-21)
PE2	Expliquer, démontrer et demander aux cadets de fermer les rangs.	Démonstration et exécution	10 min	A0-002 (p. 2-21)

5. **Durée** :
 - a. Introduction et conclusion : 5 min
 - b. Démonstration et exécution : 25 min
 - c. Durée totale : 30 min

6. **Justification** : La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour la présente leçon parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer la compétence que les cadets doivent acquérir, tout en leur donnant l'occasion de pratiquer la compétence sous supervision.
7. **Document de référence** : A0-002 A-DH-201-000/PT-001, Directeur - Histoire et patrimoine 3-2. (2006). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
8. **Matériel d'instruction** : Aucun.
9. **Matériel d'apprentissage** : Aucun.
10. **Modalités de contrôle** : Aucune.
11. **Remarques** :
 - a. Il est recommandé qu'une rétroaction soit donnée tout au long des pratiques d'exercice militaire, des soirées d'instruction et des cérémonies. Il faut apporter immédiatement toutes les corrections pour que les mauvaises habitudes ne persistent pas.
 - b. Des instructeurs adjoints peuvent être nécessaires pour cette leçon.

OCOM M108.08 – MARCHÉ ET HALTE AU PAS CADENCÉ

1. **Rendement** : Marche et halte au pas cadencé
2. **Conditions** :
 - a. Éléments fournis :
 - (1) les commandements,
 - (2) de la supervision,
 - (3) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : Aucun
 - c. Conditions environnementales : Une salle d'exercice militaire ou un terrain de parade à l'extérieur dans des conditions météorologiques favorables.
3. **Norme** : Conformément à la publication A-DH-201-000/PT-001 *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*, le cadet doit exécuter les mouvements de la marche et de la halte au pas cadencé.
4. **Points d'enseignement** :

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer, démontrer et demander aux cadets d'exécuter la marche au pas cadencé.	Démonstration et exécution	10 min	A0-002 (p. 3-6–3-8)
PE2	Expliquer, démontrer et demander aux cadets d'exécuter le halte au pas cadencé.	Démonstration et exécution	15 min	A0-002 (p. 3-6–3-8)

5. **Durée** :
 - a. Introduction et conclusion : 5 min
 - b. Démonstration et exécution : 25 min
 - c. Durée totale : 30 min
6. **Justification** : La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour la présente leçon parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer la compétence que les cadets doivent acquérir, tout en leur donnant l'occasion de pratiquer la compétence sous supervision.
7. **Document de référence** : A0-002 A-DH-201-000/PT-001, Directeur - Histoire et patrimoine 3-2. (2006). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
8. **Matériel d'instruction** : Aucun.
9. **Matériel d'apprentissage** : Aucun.
10. **Modalités de contrôle** : Aucune.
11. **Remarques** :
 - a. Il est recommandé qu'une rétroaction soit donnée tout au long des pratiques d'exercice militaire, des soirées d'instruction et des cérémonies. Il faut apporter immédiatement toutes les corrections pour que les mauvaises habitudes ne persistent pas.

- b. Des instructeurs adjoints peuvent être nécessaires pour cette leçon.

OCOM M108.09 – EXÉCUTER LES MOUVEMENTS POUR MARQUER LE PAS, AVANCER ET S'ARRÊTER AU PAS CADENCÉ

1. **Rendement** : Exécuter les mouvements pour marquer le pas, avancer et s'arrêter au pas cadencé
2. **Conditions** :
 - a. Éléments fournis :
 - (1) les commandements,
 - (2) de la supervision,
 - (3) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : Aucun
 - c. Conditions environnementales : Une salle d'exercice militaire ou un terrain de parade à l'extérieur dans des conditions météorologiques favorables.
3. **Norme** : Conformément à la publication A-DH-201-000/PT-001 *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*, le cadet doit exécuter les mouvements pour marquer le pas, avancer et arrêter au pas cadencé à partir du mouvement pour marquer le pas.
4. **Points d'enseignement** :

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer, démontrer et demander aux cadets de marquer le pas.	Démonstration et exécution	10 min	A0-002 (p. 3-15-3-17)
PE2	Expliquer, démontrer et demander aux cadets d'avancer en marquant le pas.	Démonstration et exécution	10 min	A0-002 (p. 3-15-3-17)
PE3	Expliquer, démontrer et demander aux cadets de s'arrêter en marquant le pas au pas cadencé.	Démonstration et exécution	5 min	A0-002 (p. 3-17)

5. **Durée** :
 - a. Introduction et conclusion : 5 min
 - b. Démonstration et exécution : 25 min
 - c. Durée totale : 30 min

6. **Justification** : La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour la présente leçon parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer la compétence que les cadets doivent acquérir, tout en leur donnant l'occasion de pratiquer la compétence sous supervision.
7. **Document de référence** : A0-002 A-DH-201-000/PT-001, Directeur - Histoire et patrimoine 3-2. (2006). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
8. **Matériel d'instruction** : Aucun.
9. **Matériel d'apprentissage** : Aucun.
10. **Modalités de contrôle** : Aucune.
11. **Remarques** :
 - a. Il est recommandé qu'une rétroaction soit donnée tout au long des pratiques d'exercice militaire, des soirées d'instruction et des cérémonies. Il faut apporter immédiatement toutes les corrections pour que les mauvaises habitudes ne persistent pas.
 - b. Des instructeurs adjoints peuvent être nécessaires pour cette leçon.

OCOM M108.10 – EXÉCUTER UN SALUT À LA MARCHÉ

1. **Rendement** : Exécuter un salut à la marche
2. **Conditions** :
 - a. **Éléments fournis** :
 - (1) les commandements,
 - (2) de la supervision,
 - (3) de l'aide au besoin.
 - b. **Éléments non permis** : Aucun
 - c. **Conditions environnementales** : Une salle d'exercice militaire ou un terrain de parade à l'extérieur dans des conditions météorologiques favorables.
3. **Norme** : Conformément à la publication A-DH-201-000/PT-001 *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*, le cadet doit exécuter un salut à la marche.
4. **Points d'enseignement** : Expliquer, démontrer et demander aux cadets d'exécuter un salut à la marche.
5. **Durée** :

a. Introduction et conclusion :	5 min
b. Démonstration et exécution :	25 min
c. Durée totale :	30 min
6. **Justification** : La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour la présente leçon parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer la compétence que les cadets doivent acquérir, tout en leur donnant l'occasion de pratiquer la compétence sous supervision.
7. **Document de référence** : A0-002 A-DH-201-000/PT-001, Directeur - Histoire et patrimoine 3-2. (2006). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
8. **Matériel d'instruction** : Aucun.
9. **Matériel d'apprentissage** : Aucun.
10. **Modalités de contrôle** : Aucune.
11. **Remarques** :
 - a. Il est recommandé qu'une rétroaction soit donnée tout au long des pratiques d'exercice militaire, des soirées d'instruction et des cérémonies. Il faut apporter immédiatement toutes les corrections pour que les mauvaises habitudes ne persistent pas.
 - b. Des instructeurs adjoints peuvent être nécessaires pour cette leçon.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

OCOM M108.11 – EXÉCUTER LE SALUT D'UNE ESCOUADE EN MARCHÉ

1. **Rendement** : Exécuter le salut d'une escouade en marche
2. **Conditions** :
 - a. **Éléments fournis** :
 - (1) les commandements,
 - (2) de la supervision,
 - (3) de l'aide au besoin.
 - b. **Éléments non permis** : Aucun
 - c. **Conditions environnementales** : Une salle d'exercice militaire ou un terrain de parade à l'extérieur dans des conditions météorologiques favorables.
3. **Norme** : Conformément à la publication A-DH-201-000/PT-001 *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*, le cadet doit exécuter un salut d'une escouade en marche.
4. **Points d'enseignement** :

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer, démontrer et demander aux cadets d'exécuter en escouade le mouvement de la tête à droite (gauche) pour saluer en marche.	Démonstration et exécution	15 min	A0-002 (p. 3-15 et 3-17)
PE2	Expliquer, démontrer et demander aux cadets d'exécuter en escouade le mouvement du fixe après avoir salué en marche.	Démonstration et exécution	10 min	A0-002 (p. 3-15 et 3-17)

5. **Durée** :
 - a. Introduction et conclusion : 5 min
 - b. Démonstration et exécution : 25 min
 - c. Durée totale : 30 min

6. **Justification** : La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour la présente leçon parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer la compétence que les cadets doivent acquérir, tout en leur donnant l'occasion de pratiquer la compétence sous supervision.
7. **Document de référence** : A0-002 A-DH-201-000/PT-001, Directeur - Histoire et patrimoine 3-2. (2006). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
8. **Matériel d'instruction** : Aucun.
9. **Matériel d'apprentissage** : Aucun.
10. **Modalités de contrôle** : Aucune.
11. **Remarques** :
 - a. Il est recommandé qu'une rétroaction soit donnée tout au long des pratiques d'exercice militaire, des soirées d'instruction et des cérémonies. Il faut apporter immédiatement toutes les corrections pour que les mauvaises habitudes ne persistent pas.
 - b. Des instructeurs adjoints peuvent être nécessaires pour cette leçon.

OCOM M108.12 – EXÉCUTER LES MOUVEMENTS D'EXERCICE MILITAIRE LORS D'UNE REVUE ANNUELLE

1. **Rendement** : Exécuter les mouvements d'exercice militaire lors d'une revue annuelle
2. **Conditions** :
 - a. Éléments fournis :
 - (1) les commandements,
 - (2) de la supervision,
 - (3) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : Aucun
 - c. Conditions environnementales : Une salle d'exercice militaire ou un terrain de parade à l'extérieur dans des conditions météorologiques favorables.
3. **Norme** : Conformément à la publication A-DH-201-000/PT-001 *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*, le cadet doit participer à une revue annuelle.
4. **Points d'enseignement** : Superviser les cadets pendant qu'ils participent à une cérémonie de revue annuelle.
5. **Durée** :
 - a. Activité pratique : 90 min
 - b. Durée totale : 90 min
6. **Justification** : Une activité pratique a été choisie pour cette leçon parce qu'il s'agit d'une façon interactive de permettre aux cadets de participer à une cérémonie de revue annuelle.
7. **Document de référence** : A0-002 A-DH-201-000/PT-001, Directeur - Histoire et patrimoine 3-2. (2006). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
8. **Matériel d'instruction** : Aucun.
9. **Matériel d'apprentissage** : Aucun.
10. **Modalités de contrôle** : Ces périodes doivent servir de confirmation des compétences apprises et mises en pratique pendant les leçons liées à l'OREN 108.
11. **Remarques** :
 - a. Les parades de clôture doivent être utilisées comme une occasion de mettre en pratique les compétences requises pour l'exécution appropriée d'une cérémonie de revue annuelle.
 - b. Des instructeurs adjoints peuvent être nécessaires pour cette leçon.
 - c. Il n'y a pas de guide pédagogique pour cet OCOM.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

OCOM C108.01 – EXÉCUTER DES MOUVEMENTS D'EXERCICE MILITAIRE SUPPLÉMENTAIRES

1. **Rendement** : Exécuter des mouvements d'exercice militaire supplémentaires
2. **Conditions** :
 - a. Éléments fournis :
 - (1) les commandements,
 - (2) de la supervision,
 - (3) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : Aucun
 - c. Conditions environnementales : Une salle d'exercice militaire ou un terrain de parade à l'extérieur dans des conditions météorologiques favorables.
3. **Norme** : Conformément à la publication A-DH-201-000/PT-001 *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*, le cadet doit exécuter des mouvements d'exercice militaire supplémentaires.
4. **Points d'enseignement** :
5. **Durée** :
 - a. Démonstration et exécution : 180 min
 - b. Durée totale : 180 min
6. **Justification** : La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour la présente leçon parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer la compétence que les cadets doivent acquérir, tout en leur donnant l'occasion de pratiquer la compétence sous supervision.
7. **Document de référence** : A0-002 A-DH-201-000/PT-001, Directeur - Histoire et patrimoine 3-2. (2006). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
8. **Matériel d'instruction** : Aucun.
9. **Matériel d'apprentissage** : Aucun.
10. **Modalités de contrôle** : Aucune.
11. **Remarques** :
 - a. Cet OCOM peut comprendre jusqu'à six périodes, lesquelles peuvent être prévues selon les exigences du ou des mouvements à enseigner et les besoins de l'escadron.
 - b. Des instructeurs adjoints peuvent être nécessaires pour cette leçon.
 - c. Il n'y a pas de guide pédagogique fourni pour cet OCOM.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

OCOM C108.02 – PARTICIPER À UNE COMPÉTITION D'EXERCICE MILITAIRE

1. **Rendement** : Participer à une compétition d'exercice militaire
2. **Conditions** :
 - a. Éléments fournis :
 - (1) les commandements,
 - (2) de la supervision.
 - b. Éléments non permis : de l'aide
 - c. Conditions environnementales : Une salle d'exercice militaire ou un terrain de parade à l'extérieur dans des conditions météorologiques favorables.
3. **Norme** : Le cadet doit, en tant que membre d'une équipe d'exercice militaire, participer à une compétition d'exercice militaire.
4. **Points d'enseignement** : Au moyen de la séquence obligatoire fournie, demander aux cadets de participer à une compétition d'exercice militaire.
5. **Durée** :
 - a. Activité pratique : 90 min
 - b. Durée totale : 90 min
6. **Justification** : Une activité pratique a été choisie pour cette leçon parce qu'il s'agit d'une façon interactive de permettre aux cadets de participer à une compétition d'exercice militaire.
7. **Documents de référence** : Aucun.
8. **Matériel d'instruction** : Aucun.
9. **Matériel d'apprentissage** : L'équipement d'exercice militaire, selon les besoins.
10. **Modalités de contrôle** : Aucun.
11. **Remarques** :
 - a. Des instructeurs adjoints peuvent être nécessaires pour cette leçon.
 - b. Cette compétition doit être jugée. Toutefois, il faut plutôt se concentrer à rendre l'activité amusante pour les cadets.
 - c. Dans le cas de petits escadrons qui n'ont pas suffisamment de cadets pour organiser une compétition officielle, l'escadron peut modifier la compétition selon les circonstances.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC